

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du Comité Directeur**

**Séance ordinaire du 10 avril 2024  
(dix avril de l'an deux mille vingt quatre)**

**sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.**

**Votants (10) :**

*Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS,  
Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF,  
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Catherine SIMON, Mme Denise HERTH,  
Mme Silvana GIRARD.*

**Procurations de vote (2) :**

*M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Denise HERTH,  
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Silvana GIRARD.*

**Secrétariat de séance assuré par :**

*M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.*

**Point 17 de l'ordre du jour**

**Secteur Enseignement**

**Abandon de l'organisation déléguée des transports scolaires**

◆◆◆◆◆  
**SOUS-PREFECTURE**

**17 AVR. 2024**

**MULHOUSE**

Depuis janvier 2023, de nombreux désordres sont observés dans les transports scolaires, notamment pour la desserte du Collège de Habsheim. Plusieurs élèves fréquentant cet établissement, utilisent le service de transport des classes de SEGPA du Collège de Rixheim, géré par le GRAND EST. Du fait des changements répétés de chauffeurs, les circuits, les arrêts et les horaires ne sont pas respectés.

Malgré les plaintes des parents d'élèves, l'intervention régulière de M. WINDHOLTZ sur le terrain pour surveiller l'arrivée et le départ des bus, les tentatives de dialogue avec le transporteur, le service reste chaotique et les parents d'élèves sont excédés.

Ces dysfonctionnements sont systématiquement signalés à la Région GRAND EST, qui règle directement les factures du transporteur depuis la rentrée scolaire 2022/2023.

Ne disposant d'aucun levier pour faire respecter les marchés, le Syndicat n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ces transports.

**LE COMITE DIRECTEUR**

décide, à l'unanimité :

- d'abandonner l'organisation des transports scolaires, déléguée par la Région GRAND EST,

- de signifier à la Région GRAND EST que le Syndicat n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ces transports.-

◆◆◆◆◆

Délibéré comme dessus.  
Pour extrait conforme.  
RIXHEIM, le 11 avril 2024



La Présidente :

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Rachel BAECHEL

**SOUS-PREFECTURE  
17 AVR. 2024  
DE MULHOUSE**

Le Secrétaire de séance :

A handwritten signature in dark ink, featuring a large 'P' and 'W' followed by a long horizontal stroke.

Patrice WINDHOLTZ

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 24/04/2024